Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215600230-20260629-2026_69-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUIN 2026

BREC'H – DEPARTEMENT DU MORBIHAN

DELIBERATION 2026/69 TARIFS DES SERVICES DE RESTAURATION MUNICIPALE, PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES – ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le conseil municipal, dûment convoqué par voie dématérialisée le 23 juin 2026, s'est réuni en séance ordinaire, le lundi 29 juin à 18h30, salle du conseil municipal, sous la présidence de Fabrice ROBELET, Maire.

Étaient présents : M. Fabrice ROBELET, Mme Chantal MAHIEUX, M. Erwan LE DIZEZ, Mme Caroline LE BAYON, M. Stéphane LE BOULER, Mme Morgane GUERLAIS GOUAS, M. Bernard RAUD, Mme Anne LE GOFFE, Mme Marie-France BLONDEAU, Mme Michelle ROYER, M. Hervé LE ROUZIC, Mme Annie THOMAS, M. Jean-Pierre KERBART, M. Yann GEFFROY, M. Stéphane COUDERC, Mme Régine NAYEL, Mme Maud BOURLIEUX-DANIEL, M. Dominique NAYEL, M. Yannick LE BRETON, Mme Sabrina BOTHUA, Mme Hélène SERVE-CATELIN, Mme Virginie CATHELIN, M. Steven LE MOULLEC, Mme Valérie REDUREAU, M. Tugdual GAUTER et M. Stanislas BOUREAU

Étaient excusés : M. Patrick LEFRANC (Pouvoir donné à M. Jean-Pierre KERBART), M. Armand GRUIEC (Pouvoir donné à Mme Chantal MAHIEUX) et Mme Florence LE COGUIC (Pouvoir donné à Mme Valérie REDUREAU)

Secrétaire de séance : Mme Morgane GUERLAIS GOUAS

Rapporteurs : Caroline LE BAYON et Morgane GUERLAIS-GOUAS

Les tarifs des services éducation sont actualisés chaque année scolaire afin de tenir compte de l'évolution des prestations proposées, des évolutions réglementaires et des évolutions du coût de la vie.

En 2025, il avait été décidé d'appliquer une augmentation de l'ordre de 2%.

Pour l'année scolaire 2026 – 2027, il est envisagé de revaloriser ces tarifs de l'ordre de 2% arrondis, pour tenir compte de l'évolution des charges de fonctionnement afférentes à ces services, à l'exception du repas relevant du dispositif « Repas à 1 euro », des tarifs « goûter oublié », « retard après 19h » et « événement enfance » :

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215600230-20260629-2026_69-DE

	TARIFS 2026-2027			
	Quotient familial CAF			
	- de 600€	De 600€ à 805,00€	De 806€ à 1071€	de 1071 € (ou non transmis)
RESTAURANT MUNICIPAL				
Repas - Brechois	1,00 €	3,65 €	3,90 €	4,00 €
Repas - Extérieur	5,10 €			
Repas non réservé ou non annulé sans justification avant 9h le jour même	7,65 €			
Repas adulte et repas facturé au CCAS hors livraison	7,65 €			
ACCUEILS PERISCOLAIRES MATIN ET SOIR				
Le ¼ h - Brechois	0,45 €	0,57 €	0,60 €	0,62 €
Le ¼ h - Extérieurs	0,56 €	0,61 €	0,70 €	0,75 €
Goûter oublié	1,00 €			
Retard après 19h (le ¼ h)	5,00 €			
ACCUEIL DE LOISIRS 3/11 ANS				
1/2 journée - Brechois	3,10 €	5,30 €	6,30 €	7,00 €
Journée sans repas - Brechois	5,90 €	10,50 €	12,40 €	13,00 €
1/2 journée - Extérieurs	4,20 €	6,40 €	7,80 €	8,00 €
Journée sans repas - Extérieurs	6,70 €	11,50 €	13,30 €	13,80 €
Retard après 19h (le ¼ h)	5,00 €			
Evénement enfance	2,00 €			
ACTIV'ADOS 11/17 ANS - BRECHOIS				
Adhésion annuelle (Accès espace jeunes, navette et gratuité de certaines activités)	8,00 €	10,20 €	11,30 €	13,80 €
Activité sur place sans besoin spécifique et chantiers	Compris dans l'adhésion			
Activité sur place avec prestation particulière ou besoins spécifiques à l'organisation de l'activité, et soirées	2,90 €	5,10 €	5,60 €	6,00 €
Activité avec transport et/ou prestations payantes < à 5€	4,80 €	7,10 €	8,20 €	8,60 €
Activité avec transport et/ou prestations payantes comprises entre 5€ et 14€	7,20 €	9,60 €	10,50 €	11,30 €
Activité avec transport et/ou prestations payantes > à 15€	10,10 €	12,40 €	13,70 €	14,80 €
Repas	1,00 €	3,65 €	3,90 €	4,00 €

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215600230-20260629-2026_69-DE

ACTIV'ADOS 11/17 ANS - EXTERIEURS				
Adhésion annuelle (Accès espace jeunes, navette et gratuité de certaines activités)	16,10 €	18,30 €	20,70 €	22,80 €
Activité sur place sans besoin spécifique et chantiers				
Activité sur place avec prestation particulière ou besoins spécifiques à l'organisation de l'activité, et soirées	3,50 €	5,70 €	6,20 €	6,70 €
Activité avec transport et/ou prestations payantes < à 5€	5,70 €	8,10 €	8,70 €	9,10 €
Activité avec transport et/ou prestations payantes comprises entre 5€ et 14€	8,10 €	10,30 €	11,50 €	11,80 €
Activité avec transport et/ou prestations payantes > à 15€	11,50 €	13,90 €	14,90 €	17,20 €
Repas	5,10 €			
SEJOURS ET STAGES				
Séjour avec nuitée brechois (par journée)	22,50 €	35,00 €	41,00 €	47,00 €
Stage sans nuitée brechois (par ½ journée)	11,50 €	14,50 €	15,50 €	16,50 €
Séjour avec nuitée extérieur (par journée)	29,00 €	41,00 €	47,00 €	52,00 €
Stage sans nuitée extérieur (par ½ journée)	12,50 €	15,50 €	16,50 €	18,50 €

La commission Vie scolaire – Enfance – Jeunesse consultée,

La commission Finances – Administration générale consultée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ADOPTE, à compter du 1er septembre 2026, les tarifs des services de restauration municipale, services extrascolaires et périscolaires tels que présentés ci-dessus,
- MANDATE M. le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

25 pour ; 4 abstentions ; 0 contre

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Fabrice ROBELET

MAIRIE DE BRECH MORBIHAN